

Question Orale de Monsieur Achille Vandyck, Conseiller communal, à Monsieur le Président et aux Membres du Collège de la Commune d'Anderlecht concernant « La gestion du covid au sein du bureau des étrangers européens »

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, le virus n'a que peu de frontières et n'a pas besoin d'une annexe spécifique avant de pouvoir se loger chez son hôte.

Le service de la population qui s'occupe du guichet et traite les dossiers semble avoir malheureusement été contaminé.

Dès lors, mes questions sont les suivantes :

- 1) Pouvez-vous me dire combien de contrôle du respect du port du masque et de la distanciation sociale ont eu lieu ? Si oui, de quelle manière et des constats d'infraction ont-ils été fait ? Si non, pourquoi ?
- 2) Du gel hydroalcoolique a-t-il été mis à disposition du personnel ? Si oui, quel est le moyen de contrôle utilisé pour remplacer les distributeurs vides ?
- 3) Des rendez-vous pour habitants ont été annulés à cause d'une « mise en quarantaine », pourquoi ceux-ci ont été postposé de quelques semaines ayant pris rendez-vous avant d'autres habitants ? Pourquoi n'avez-vous pas essayé de trouver une autre solution tampon et de leur permettre d'avoir une solution plus rapide ?

D'avance, je vous remercie

Achille Vandyck



Anderlecht, le 22 octobre 2020.

Monsieur Achille VANDYCK,
Conseiller communal

Par mail.

Concerne : Question orale relative à la gestion du COVID au sein du bureau des étrangers européens.

Monsieur le Conseiller communal,

Nous vous prions de trouver ci-dessous la réponse de l'administration communale à votre question orale relative à l'objet mentionné en rubrique.

Le respect du contrôle du port du masque et de la distanciation sociale est tout d'abord une question de bon sens et de respect de consignes générales et mondiales et non pas propres à la commune d'Anderlecht. Ceci étant dit, ces consignes ont été maintes et maintes fois rappelées, que ce soit par des notes générales du SIPP ou du Secrétaire communal, par des notes internes au service mais aussi par un contrôle des responsables de service.

Il n'y a toutefois pas de solution miracle dans un service de population où les employés sont obligés d'utiliser du matériel commun. Le risque zéro n'existe pas.

Le gel hydroalcoolique est mis à disposition du public et des employés. Nous avons également une réserve de sorte que si leur bidon est vide, les employés reçoivent directement un nouveau. Le stock est réapprovisionné en permanence.

Pour votre dernière question, nous n'avons pas pu systématiquement replacer les rendez-vous car le respect de la distanciation sociale ne nous permet pas de le faire. Ceci dit, nous avons prévenu par mail et traitons du mieux que nous pouvons les réponses afin de satisfaire les citoyens le plus rapidement possible.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

M. VERMEULEN.

Par délégation :
L'Echevin de la Population,

F. MIROIR.